

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE JEUDI 17 FEVRIER 2011 A LA SALLE DES FETES DE MELISEY

Le jeudi 17 février 2011, à 19h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Melisey, sous la présidence de Monsieur Henri SAINTIGNY.

30 titulaires présents:

Mr RICHE Jackie, Mr OUDOT Francis, Mr PINOT Régis, Mr CHATELOT Henri, Mr BONNET Yves, Mme POULMAR Gilberte, Mr SAINTIGNY Henri, Mr GRANDMOUGIN Jean Pierre, Mr DEMANGE René, Mr PERNOT Jean, Mr ANTOINE Francis, Mr GILLET Denis, Mr SARRE Vincent, Mr NOEL Rémy, Mme VALDENNAIRE Marie France, Mr PARISOT Jean-Marie, Mr LALLOZ Jacques, MOUGENOT Bernard, Mr MOUGENOT Michel, Mr DAVAL Brice, Mme FRESLIER Marie-Claire, Mr LOMBARD Patrice, Mme MAIROT Marie-Ange, Mme DAVIOT Rose-Marie, Melle GROSJEAN Céline, Mr SEGUIN Michel, Mme VALDENNAIRE Sylviane, Mr MARTINET Gilles, Mr CARITEY Cyril, Mr DALVAL Jean-Marc.

3 titulaires absents représentés:

- Mr BEURIER Patrice donne pouvoir à Mr TUGEND Pierre.
- Mr CLAUDEL Hubert donne pouvoir à Mr LAMBOLEY Claude.
- Mr GRANDJEAN Michel donne pouvoir à Mr RIBAUD Alain.

3 titulaires absents excusés:

- Mr TOURDOT Roger, Mme TORTISSIER Virginie, Mr CLAUDE Roger.

DATE DE CONVOCATION	09 février 2011
Délégués titulaires en fonction	36
Délégués titulaires présents	30
Délégués suppléants	3
Absents	3

Secrétaire de séance:

Le Conseil Communautaire réuni à la majorité de ses membres en exercice, Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance.

En préambule du rappel de l'ordre du jour, M.SAINTIGNY remercie M. le Maire de Melisey de recevoir le Conseil Communautaire de ce soir.

Il rappelle que le Conseil Communautaire a été précédé d'un bureau le 07 février 2011.

Ordre du jour :

- Attribution d'une subvention « propriétaire occupant très sociaux » pour travaux dans le cadre de l'OPAH – N°10
- Modification des catégories dans la grille de tarification des ordures ménagères
- Tarification des ordures ménagères 2011
- Mission locale espace jeune de l'arrondissement Lure – Luxeuil – adhésion pour l'année 2011

- Institution d'une commission MAPA
- Convention de développement territorial entre ACTION 70 et la CCHVO
- Questions diverses.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour deux points supplémentaires:

- désignation avocat affaire WITTMER
- désignation avocat affaire DAVAL

Le Conseil Communautaire autorise le Président à procéder à ces modifications.

DEL. 1 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « PROPRIETAIRE OCCUPANT TRES SOCIAUX » POUR TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH – N° 10

Le Conseil Communautaire, réuni le 22 juillet 2010, a délibéré en faveur de la mise en place d'une politique complémentaire aux dispositifs existants dans le cadre de la mise en œuvre d'une OPAH intercommunautaire en lien avec les Communautés de Communes des Mille Etangs et de Rahin et Chérimont au 1er janvier 2010.

Aussi, dans le cadre de la politique visant à promouvoir l'amélioration du parc immobilier des propriétaires occupants très sociaux (travaux classiques, d'handicap mais également les projets de mise en œuvre d'économies d'énergies), le Conseil Communautaire a décidé la mise en place d'une aide complémentaire aux dispositifs traditionnels de 15 % du montant des travaux subventionnables dans la limite de 10 000€ H.T. de travaux, les propriétaires devant être éligibles au barème très sociaux de l'ANAH.

Une demande d'un ménage de la commune de TERNUAY pour des travaux menuiseries isolantes et de radiateurs électriques d'un montant subventionnable prévisionnel de 3 368 € H.T. entre dans les critères d'attribution de cette aide complémentaire par la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité VALIDE l'attribution d'une aide complémentaire d'un montant de 505 € à ce ménage pour la réalisation des travaux projetés.

DEL.2 – MODIFICATION DES CATEGORIES DANS LA GRILLE DE TARIFICATION DES ORDURES MENAGERES

Monsieur le Président expose que suite au Bureau, il est proposé de fixer la répartition des catégories de tarification des ordures ménagères comme suit :

Différents tarifs seront votés selon les catégories définies ci-dessous :

- personne seule
- 2 personnes
- 3 personnes
- 4 personnes
- 5 personnes et +
- Résidences secondaires
- Chambre d'hôte
- Gîte
- Camping de 1 à 20 emplacements
- Camping de 21 à 40 emplacements
- Camping de 41 emplacements et plus
- Collège
- Salle polyvalente
- Supermarché
- **Commerces /services**
- **Hôtel /restaurant**
- **Abri de pêche, de chasse non ouvert au public / caravanes (pour le cas particulier)**

Le fait générateur est la qualité du propriétaire, du locataire, du professionnel en exercice au 1er janvier de l'année déclarée par la mairie ou l'utilisateur.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 16 voix contre, 12 voix pour et 5 abstentions d'inscrire - « Abri de pêche, de chasse non ouvert au public / caravanes » (pour le cas particulier) dans la grille de tarification des ordures ménagères.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 33 voix pour D'ADOPTER la modification des catégories dans la grille de tarification des ordures ménagères.

- LA CATEGORIE Commerces / services 1,5 parts.

- LA CATEGORIE Hôtel / restaurant 2 parts.

DEL. 3 - TARIFICATION DES ORDURES MENAGERES 2011

Monsieur le Président expose que suite au Bureau, il est proposé de fixer comme suit la redevance des ordures ménagères au titre de l'année 2011 :

Foyer 1 personne	1 part	73,50 €
Foyer 2 personnes	2 parts	147,00 €
Foyer 3 personnes	2.5 parts	183,75 €
Foyer 4 personnes	2.75 parts	202,13 €
Foyer 5 personnes	3 parts	220,50 €
Résidences secondaires	1.5 parts	110,25 €
Gîtes	1 part	73,50 €
Chambres d'hôtes	1.5 parts	110,25 €
Commerces / Services	1.5 parts	110,25 €
Hôtel / Restaurant	2 parts	147,00 €
Camping de 1 à 20 emplacements	1 part	73,50 €
Camping de 21 à 40 emplacements	2 parts	147,00 €
Camping de 41 emplacements et +	3 parts	220,50 €
Collège	4 parts	294,00 €
Salle polyvalente	3 parts	220,50 €
Supermarché	20 parts	1 470,00 €

Monsieur le Président expose que suite au Bureau, il est proposé de fixer comme suit la redevance des ordures ménagères au titre de l'année 2011 pour le cas particulier:

Foyer 1 personne	1 part	43,00 €
Foyer 2 personnes	2 parts	86,00 €
Foyer 3 personnes	2.5 parts	107,50 €
Foyer 4 personnes	2.75 parts	118,25 €
Foyer 5 personnes	3 parts	129,00 €
Résidences secondaires	1.5 parts	64,50 €
Gîtes	1 part	43,00 €
Chambres d'hôtes	1.5 parts	64,50 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré décide, par 32 voix pour et 1 contre , d'ADOPTER la tarification 2011 des ordures ménagères.

DEL. 4 – MISSION LOCALE ESPACE JEUNE DE L'ARRONDISSEMENT LURE – LUXEUIL ADHESION POUR L'ANNEE 2011

Créée sous l'impulsion de l'Etat et des collectivités locales, la mission locale de l'arrondissement propose aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire un accueil personnalisé dans leurs démarches d'insertion professionnelle et sociale.

Elle mobilise de nombreux dispositifs pour assurer des missions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement dans le domaine de l'emploi, de la formation, de la santé, du logement, de la mobilité, des ressources ou encore des loisirs et activités sportives. Elle met au service des jeunes des outils multimédia. Elle développe des projets avec ses principaux partenaires : Etat, Région, Département, communes de l'arrondissement de Lure-Luxeuil-les-Bains.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon souhaite apporter un soutien actif à la Mission Locale de l'Arrondissement aussi bien dans son fonctionnement courant que dans le développement de ses offres de services auprès des jeunes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré décide, par 29 voix pour, 3 contre et une abstention, D'ADHERER à la Mission Locale de l'Arrondissement de Lure-Luxeuil-les -Bains moyennant une participation de 1,08 € par habitant (6 486 hab.) soit 7 004,88 € pour l'année 2011 (rappel de la subvention 2010 : 6 846,54 € (1,06€ x 6 459 habitants) ; D'AUTORISER le Président à signer la convention à intervenir ; D'IMPUTER la dépense correspondante au compte 6574.

DEL. 5 – INSTITUTION D'UNE COMMISSION MAPA

Vu le décret n° 2009-1702 du 30 décembre 2009 modifiant les seuils applicables aux marchés passés en application du code des marchés publics et de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics et aux contrats de partenariat ;

Considérant que les collectivités locales peuvent désormais traiter en marché à procédure adaptée (MAPA) les marchés de travaux jusqu'à 4 845 000 € H.T. ainsi que les marchés de services et de fournitures jusqu'à 193 000 € H.T.

Il est proposé de créer une commission MAPA qui sera chargée de déterminer, pour les marchés de travaux, de services et de fournitures passés sous forme de MAPA, la ou les offres économiquement les plus avantageuses. Elle pourra également proposer au Président d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats.

Afin de faciliter la gestion de cette nouvelle procédure, il est suggéré au conseil communautaire que la composition de la commission MAPA soit identique à celle de la commission d'appel d'offres.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création d'une commission MAPA chargée de déterminer, pour les marchés de fournitures et services compris entre 20 000€ H.T. et 193 000€ H.T. et pour les marchés de travaux compris entre 20 000€ H.T. et 4 845 000€ H.T. passés sous forme de MAPA, la ou les offres économiquement les plus avantageuse ; PRECISE que la commission MAPA pourra proposer au Président d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats ; PRECISE que la commission MAPA sera présidée par le Président (ou son suppléant) de la commission d'appel d'offres, et sera composée de 3 titulaires (et de 3 suppléants) qui sont ceux de la commission d'appel d'offres soit : Henri SAINTIGNY (Président), GILLET Denis, MARTINET Gilles et Jean PERNOT (titulaires) et Yves BONNET, Henri CHATELOT, Régis HOUILLO (suppléants); PRECISE que le Président et les 3 membres susvisés auront voix délibérative ; PRECISE que les règles de quorum et de convocation de la commission MAPA sont identiques à celles régissant la commission d'appel d'offres ; PRECISE que seront convoqués aux réunions de la commission MAPA, à titre consultatif :

- le ou les techniciens qui auront travaillé sur le projet ;
- le directeur général des services et/ou un collaborateur compétent dans le domaine des marchés publics.

DEL. 6 – CONVENTION DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ENTRE ACTION 70 ET LA CCHVO

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de partenariat entre la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon (CCHVO) et ACTION 70 dans le cadre de la mission de développement économique confiée et financée par le Conseil général de la Haute-Saône pour l'année 2011.

Le principe fondateur de la convention est l'échange entre les parties :

- Un échange nourri par des relations opérationnelles entre les techniciens des deux structures basé sur des droits et devoirs réciproques.
- Un échange entre la commission économie de la Communauté de Communes et ACTION 70 à partir d'un rendu d'activités des interventions d'ACTION 70 sur son territoire.
- Cette convention décline l'étendue de l'offre de services gratuits à la communauté de communes financée dans le cadre de la convention entre ACTION 70 et le Conseil Général de la Haute-Saône.

Domaines d'intervention	MISSIONS	SUIVI - EVALUTATION
Accompagnement de la création d'entreprises	1/Accueil des créateurs et repreneurs d'entreprises au siège d'Action 70 2/Montage des dossiers de création / reprise, recherche de financements, subventions...	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Création d'entreprises</u> : <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de porteurs de projets rencontrés ○ Type d'accompagnement : <ul style="list-style-type: none"> - Etude préalable à la création - Dossier de financement en cours Dossiers d'aides présentés (avance remboursables, prêt HSI, autres aides)
Appui aux projets de développement des entreprises industrielles	1/Programme de visites Action 70, détections de besoins 2/Recherche de financements publics & privés, montage de dossiers 3/Analyse des risques et opportunités de développement 4/Accompagnement de projets (relations avec les administrations, mise en réseau...)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Entreprises en développement</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre d'entreprises rencontrées ○ Nombre de dossiers d'accompagnement (nature du projet, montant investi, impact sur l'emploi) ○ Autres appuis
Appui aux entreprises industrielles en difficultés	1/Conseil sur les dispositifs de prévention & procédures de redressement 2/Soutien aux démarches administratives (étalement des dettes fiscales et sociales, demandes d'exonération...) 3/Recherche de partenaires financiers ou industriels pour une reprise	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Entreprises en difficulté</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre d'entreprises rencontrées ○ Nombre de dossiers suivi ○ Nature des prestations
Accueil de nouvelles entreprises industrielles	1/Gestion des contacts exogènes avec ARD 2/Rédaction des offres commerciales aux investisseurs 3/Aide à la négociation pour les projets d'implantation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Implantation, foncier, immobilier</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de demandes et typologie (activité, nb emplois concernés) ○ Caractéristiques (surfaces terrains et bâtiments, contraintes éventuelles)
Centre de ressources Foncier & immobilier d'activités Observatoire OSER 70 OSIRELE Réflexions et accompagnement d'études Baromètre des entreprises industrielles	Recueillir et diffuser les offres foncières et immobilières à vocation industrielle Mise à disposition de l'outil d'analyse du tissu économique & comparaison avec les tendances départementales, régionales et nationales Mise à disposition de l'outil de simulation de retombées économiques des implantations (OSIRELE) Accompagnement dans la conduite d'études externalisées (validation de cahier des charges de consultation, aide à la sélection de prestataires) Mise à disposition	Etat des lieux des possibilités d'implantation et avis et commentaires sur leur pertinence Mise à jour des données Nombre de simulations réalisées Nombre et nature des sollicitations
Animation économique, organisation de manifestations	Sollicitation pour intégrer des manifestations de niveau départemental	

Engagements de la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon

Domaines d'intervention	Les produits Disposer de ...	Suivi
Création & reprise d'activités	Diffusion des offres de services d'Action 70	Fiche contacts créateur à rédiger et à transmettre à Action 70
Entreprises en développement ou en difficulté	Diffusion des offres de services auprès des entreprises rencontrées ou ayant sollicité la CC	Fiche contact à transmettre à Action 70 avec explicatif de la demande
Implantation/immobilier	Mise à jour des produits (foncier et immobilier) Réflexion sur l'évolution et l'adaptation des produits Qualification des demandes	Reporting

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE le contenu de la convention ; AUTORISE Monsieur le Président à signer avec la SAEM ACTION 70 une convention précisant les modalités du partenariat.

DEL. 7 – DESIGNATION AVOCAT AFFAIRE MR WITTMER

Monsieur le Président explique qu'un contentieux oppose la CCHVO à Monsieur Daniel WITTMER, propriétaire d'une maison à Fresse. La CCHVO dispose dans le cadre de son assurance d'une protection juridique. Le dossier a été transmis à maître LAGARRIGUE qui assura notre défense.

Maître LAGARRIGUE demande au conseil de valider ce choix.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 2 contre, VALIDE le choix de Maître LAGARRIGUE comme avocat de la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon dans cette affaire; AUTORISE Monsieur le Président à régler les honoraires de l'avocat d'un montant de 971,62€ TTC et à percevoir l'indemnisation de GROUPAMA (assurance protection juridique).

DEL. 8 – DESIGNATION AVOCAT AFFAIRE MR DAVAL

Monsieur le Président explique qu'un contentieux oppose la CCHVO à Monsieur Brice DAVAL, propriétaire d'une maison à Fresse. La CCHVO dispose dans le cadre de son assurance d'une protection juridique. Le dossier a été transmis à maître LAGARRIGUE qui assura notre défense.

Maître LAGARRIGUE demande au conseil de valider ce choix.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 2 contre, VALIDE le choix de Maître LAGARRIGUE comme avocat de la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon dans cette affaire; AUTORISE Monsieur le Président à régler les honoraires de l'avocat d'un montant de 215,15€ TTC et à percevoir l'indemnisation de GROUPAMA (assurance protection juridique).

QUESTIONS DIVERSES

- SCOT :

Monsieur le Président informe les membres que le SCOT ou schéma de cohérence territoriale succède au schéma directeur est un outil de conception et de planification en orientant l'évolution d'un territoire dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durable.

Il est destiné à servir de cadre de référence pour les politiques locales en matière d'habitat, de déplacement, de développement commercial, d'organisation de l'espace et d'environnement. Il assure également la cohérence des documents sectoriels intercommunaux, Plan Local de l'Habitat (PLH), Plan de déplacements Urbains (PDU) et Documents d'Urbanisme (PLU et ...) établis au niveau communal.

Le SCOT doit respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre

- Inauguration salle Maurice GIBOULET:

Monsieur le Président rappelle aux délégués communautaires qu'aura lieu l'inauguration de la salle Maurice Giboulet le samedi 19 février 2011 à 10h45 en présence de Mme Fanny GRANDVOINET- Vice-Présidente du Conseil Régional de Franche-Comté , M.Yves KRATTINGER - Président du Conseil Général de la Haute-Saône et M. Jean-Michel PORCHER – Sous-Préfet de la Haute-Saône.

- Prochaines réunions prévues= Bureau : 15 mars 2011 ; Conseil Communautaire : 24 mars 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Vu Le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon, Henri SAINTIGNY.